

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacquy MANIER, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Jacquy MANIER - Jean-Pierre BOUDINELLE - Guy DIZAMBOURG -
- Françoise ANCELIN - Bernard LAVOINE - Marcelle DEFONTAINE - Christian
VERMEESCH - Daniel MASSON - Christine SANNIER - Sandrine TETU - Françoise
CAZIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Christine BERTHE (pouvoir à M. Guy DIZAMBOURG),
M. Jacky CALIPPE (pouvoir à M. Jean-Pierre BOUDINELLE)
M. David LECAT (pouvoir à M. Christian VERMEESCH).

Date de la convocation à domicile : 20 mars 2019

Date d'affichage du compte rendu : 2 avril 2019

ORDRE DU JOUR

I. Désignation du secrétaire de séance :

Madame Christian VERMEESCH est désigné en qualité de secrétaire par les membres du Conseil municipal.

II. Adoption du compte rendu de la séance du 6 mars 2019 :

En l'absence de remarques, le compte rendu de la réunion du 6 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

III. Adoption du compte de gestion 2018 :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018, lequel tient compte du résultat du budget annexe du lotissement « Les Ajoncs », soit - 238 803,85 € (D 001) en résultat d'investissement et - 0,37 € (D002) de fonctionnement, aboutissant à un résultat de clôture de l'exercice 2018 de :

· Section investissement →	- 10 925,92 €
· Section fonctionnement →	+ 348 259,86 €
TOTAL budget principal →	+ 337 333,94 €
- Budget annexe lotissement	- 238 804,22 €
	<u>98 529,72 €</u>

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

IV. Adoption du compte administratif 2018 budget principal & budget annexe :

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUDINELLE, élu au préalable par l'assemblée délibérante afin de présenter le compte administratif, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine les comptes administratifs 2018 qui s'établit ainsi :

→ a) **Budget principal de la commune :**

Fonctionnement

Dépenses :	470 200,37 €
Recettes :	560 036,86 €
Excédent de l'exercice :	89 836,49 €
Excédent de clôture :	348 259,86 €

Investissement

Dépenses :	107 389,72 €
Recettes :	141 268,08 €
Excédent de l'exercice :	33 896,36 €
Déficit de clôture :	10 925,92 €
Restes à réaliser :	108 600,00 €
Besoin de financement :	119 525,92 €

→ b) **Budget du lotissement « Les Ajoncs » :**

Fonctionnement

Dépenses :	238 804,22 €
Recettes :	238 803,85 €
Déficit de l'exercice :	0,37 €
Déficit de clôture :	0,37 €

Investissement

Dépenses :	238 803,85 €
Recettes :	0 €
Déficit de l'exercice :	238 803,85 €
Déficit de clôture :	238 803,85 €

M. Boudinelle expose qu'il est attendu en recettes pour le budget lotissement, le produit des ventes à venir des 16 parcelles, dont 4 actes de vente sont en cours de rédaction chez le notaire, ainsi qu'un emprunt si cela s'avérait nécessaire.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2018 et du budget « Les Ajoncs ».

V. Affectation des résultats :

Les membres du Conseil municipal, après avoir adopté les comptes administratifs de l'exercice 2018, délibèrent et affectent, à l'unanimité, les résultats suivants au budget 2019 :

→ a) Budget principal de la commune :

Fonctionnement

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de :
· **228 733,94 € au compte R002,**

Investissement

- Report du déficit d'investissement de :
· **10 925,92 € au compte D001,**
- Besoin net de la section investissement, soit le déficit d'investissement cumulé pour 10 925,92 € + RAR pour 108 600 € :
· **119 525,92 € au compte R1068.**

→ b) Budget du lotissement « Les Ajoncs » :

Fonctionnement

- Affectation du déficit de fonctionnement de :
· **0,37 € au compte D002,**

Investissement

- Report du déficit d'investissement de :
· **238 803,85 € au compte D001,**

VI. Divers :

➤ Embellissement du poste de transformation, lotissement « Les Ajoncs » :

M. le Maire rappelle que pour finaliser ce projet pour lequel l'assemblée a donné son accord lors de la séance du 6 mars 2019, il reste à choisir le thème du décor, et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Des propositions sont émises : la nature, des fleurs, des Ajoncs... M. le Maire demande à ce que le thème soit choisi lors de la prochaine séance qui se tiendra le 10 avril prochain.

M. le Maire informe l'assemblée :

- Aménagement du carrefour giratoire D925 et D48 : commencement des travaux prévu le 27 mai 2019 pour une durée de 3 mois, sachant que l'opération pourrait être menée en 6 à 8 semaines.
La D48 sera fermée à la circulation alors que la D925 sera placée en circulation alternée.

Une interdiction de circulation sera mise en place sur la VC reliant St-Mard (RD925) à Franleu à l'exception des transports scolaires et exploitants agricoles cultivant les parcelles riveraines.

- Point sur l'acquisition d'une désherbeuse tractée et d'une tondeuse autoportée :
Monsieur le Maire, Messieurs Vermeesch et Masson, accompagnés des employés communaux, se sont rendus chez les Ets Flahaut à Hodeng-au-Bosc, voir la désherbeuse tractée « Rabaud » et ont pu constater que ce matériel simple d'utilisation était conforme aux attentes.

M. le Maire précise qu'une subvention de 50 % du coût HT de la machine pourrait être sollicitée auprès de l'agence de l'Eau Artois-Picardie, à condition de s'engager dans le zéro phyto. Le coût de cette machine est de 15 300 € HT.

M. le Maire rappelle qu'il faudrait au minimum changer une tondeuse cette année. Une tondeuse autoportée d'occasion de marque Iseki, ayant peu d'heures de tontes, au prix de 6 200 € HT nous a été présentée et conviendrait parfaitement à nos besoins.

Cette tondeuse en très bon état est garantie, moteur et boîte, pour la saison 2019.
Avis favorable du Conseil.

VII. Droit d'initiative :

Mme Cazier demande si les locataires qui viennent d'emménager au 1 place du Maréchal Leclerc ont une boîte aux lettres, car leur courrier arrive chez elle. M. le Maire répond par l'affirmative et pense que c'est tout simplement dû aux erreurs des divers facteurs.

M. Dizambourg signale un arbre dangereux qui se trouve juste à côté de la salle polyvalente : il s'agirait de savoir à qui il appartient et le faire sonder.

M. Boudinelle fait part d'une remarque qui lui a été faite par des administrés, à savoir qu'il serait bien que la salle polyvalente soit raccordée à la fibre.

--- L'ordre du jour de ce conseil étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30. ---

Ont signé les membres présents :

NOM PRENOM	SIGNATURE	NOM PRENOM	SIGNATURE
MANIER Jacquy		VERMEESCH Christian	
BOUDINELLE Jean-Pierre		MASSON Daniel	
DIZAMBOURG Guy		SANNIER Christine	
ANCELIN Françoise		TETU Sandrine	
LAVOINE Bernard		CAZIER Françoise	
DEFONTAINE Marcelle			